

États financiers de

INVESTISSEMENTS ONTARIO

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

Investissements Ontario
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2026**Responsabilité de la direction en matière d'information financière**

Les états financiers d'Investissements Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public et la responsabilité en incombe à la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les prévisions et les hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

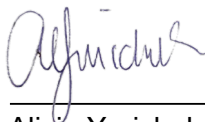
La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de la vérification, des finances et de la gestion des risques (le Comité) qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers. Le Comité examine les états financiers et les présente au conseil d'administration aux fins d'approbation. Le Comité a également la responsabilité d'examiner les contrôles internes et de conseiller les administrateurs sur des questions liées à la vérification et à l'information financière.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, nommé par le conseil d'administration, a vérifié les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, comme indiqué dans le rapport de l'auditeur indépendant. Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a eu un libre accès au Comité pour discuter de son travail et des résultats y afférents.



Khawar Nasim
Directeur général
06-24-2026



Alicia Yurichuk, CPA, CGA
Directrice Finances
06-24-2026

Rapport de l'auditeur indépendant

À Investissements Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Investissements Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissements Ontario au 31 mars 2026, ainsi que de ses résultats de son exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant d'Investissements Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Investissements Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Investissements Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Investissements Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Investissements Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Investissements Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Investissements Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeremy Blair', written in a cursive style.

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2026

Investissements Ontario
État de la situation financière

	31 mars 2026	31 mars 2025
Actifs financiers		
Trésorerie	5 477 209 \$	3 962 911 \$
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	614 286	-
TVH, intérêts et autres débiteurs (note 4)	206 805	626 786
Total des actifs financiers	6 298 300	4 589 697
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	2 263 634	1 563 844
Montant à payer à la province de l'Ontario (note 6)	207 711	362 647
Revenus non gagnés (note 7)	1 347 615	-
Total du passif	3 818 960	1 926 491
Actifs financiers nets	2 479 340	2 663 206
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 8)	299 256	361 924
Total des actifs non financiers	299 256	361 924
Excédent accumulé	2 778 596 \$	3 025 130 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



Vice-président du conseil d'administration, à titre de président par intérim



Présidente du Comité de la vérification, des finances et de la gestion des risques

Investissements Ontario

État des résultats et de l'excédent accumulé

		Pour l'exercice ayant pris fin le	
	Budget 2026	31 mars 2026	31 mars 2025
Revenus			
Paiements de transfert du gouvernement (note 9)	16 750 000 \$	15 007 176 \$	12 501 176 \$
Recouvrement de la TVH des périodes précédentes (note 4)	-	-	321 704
Intérêts et autres revenus	-	100 584	109 945
Total des revenus	16 750 000	15 107 760	12 932 825
Charges			
Traitements, salaires, et avantages sociaux (note 10)	11 007 771 \$	10 668 382 \$	9 356 156 \$
Services (note 11)	3 008 829	3 125 553	2 251 989
Transports et communications	421 900	468 118	336 942
Marketing (note 12)	2 004 500	1 083 545	367 160
Fournitures et matériel	22 000	8 696	19 866
Total des charges	16 465 000	15 354 294	12 332 113
Excédent (déficit) de fonctionnement	285 000	(246 534 \$)	600 712 \$
Excédent accumulé au début de l'exercice	3 025 130	3 025 130	2 424 418
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	3 310 130 \$	2 778 596 \$	3 025 130 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario**État de l'évolution des actifs financiers nets**

	Budget 2026	Pour l'exercice ayant pris fin le	
		31 mars 2026	31 mars 2025
Excédent (déficit) de fonctionnement	\$	- (246 534 \$)	600 712 \$
Diminution des charges payées d'avance		- 62 668	54 445
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets		- (183 866)	655 157
Actifs financiers nets au début de l'exercice	2 663 206	2 663 206	2 008 049
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	2 663 206 \$	2 479 340 \$	2 663 206 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario
État des flux de trésorerie

	Pour l'exercice ayant pris fin le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de fonctionnement	(246 534 \$)	600 712 \$
Variation des éléments du fonds de roulement :		
(Augmentation) des intérêts à recevoir	(6 251 \$)	(2 286 \$)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir par la province de l'Ontario	(614 286)	3 576 006
Diminution (augmentation) de la TVH et d'autres comptes débiteurs	426 232	(620 815)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	699 790	(3 404)
Diminution du montant à payer à la province de l'Ontario	(154 936)	(179 390)
Augmentation des revenus non gagnés	1 347 615	-
Diminution des charges payées d'avance	62 668	54 445
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	1 514 298 \$	3 425 268 \$
Augmentation nette de l'encaisse	1 514 298 \$	3 425 268 \$
Trésorerie au début de l'exercice	3 962 911	537 643
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 477 209 \$	3 962 911 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

1. Nature des opérations

Investissements Ontario (la « Société ») a été créée le 8 juillet 2020 conformément au Règlement de l'Ontario 357/20 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement, L.R.O. 1990, chap. D.10* (Ontario). Depuis le 27 avril 2021, la Société est régie par la *Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario* (la « Loi »).

Selon la Loi, les objets de la Société sont les suivants :

- obtenir du secteur privé des investissements commerciaux et de capitaux stratégiques qui appuient le développement économique, la résilience et la création d'emplois en Ontario, notamment en fournissant une aide financière et des stimulants destinés à promouvoir la compétitivité économique générale et la croissance de l'Ontario;
- mener d'autres activités compatibles avec ses objets qui sont décrites dans les politiques ou les directives émanant du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « Ministère ») ou énoncées dans un accord conclu avec le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »);
- recevoir des éléments d'actif ou s'en occuper, notamment les détenir, les placer ou les vendre afin de réaliser ses objets.

La Société adopte une approche proactive fondée sur les données afin d'obtenir des investissements à forte valeur dans les secteurs des technologies, des sciences de la vie et de la fabrication de pointe, tout en élargissant sa portée à des secteurs prioritaires émergents tels que les minéraux critiques et la défense. Elle offre également des services personnalisés pour soutenir les occasions d'investissement, notamment de l'aide financière disponible, du soutien en matière de talents, des services-conseils ainsi que des services aux investisseurs. À mesure que l'économie mondiale évolue, la Société demeure axée sur son pipeline d'investissements afin de favoriser la création d'emplois, la productivité, l'innovation et la résilience des chaînes d'approvisionnement. Le conseil d'administration de la Société approuve toutes les recommandations présentées au ministre concernant les investissements du Fonds pour Investissements Ontario et du Fonds d'innovation pour les minéraux critiques.

La Société est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été présenté, car il n'y a rien à y signaler.

Les principales conventions comptables utilisées pour la préparation des présents états financiers sont résumées ci-après.

(b) Incertitude en matière d'évaluation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des actifs et des passifs, sur la déclaration des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période de référence.

Les prévisions sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont révisées chaque année en fonction des nouveaux renseignements disponibles. De par leur nature, les prévisions sont sujettes à des incertitudes d'évaluation. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer considérablement des prévisions indiquées dans les présents états financiers.

(c) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice durant lequel les opérations ou les événements ont généré ces recettes, comme il est expliqué plus bas. Toutes les recettes sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Paiements de transfert du gouvernement

La Société reçoit des transferts liés aux dépenses de fonctionnement du Ministère en vertu d'une entente-cadre de paiement de transfert (l'« entente-cadre ») signée le 1^{er} décembre 2021.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

La Société a établi qu'il s'agit d'un paiement de transfert non assorti de critères d'admissibilité, mais assorti de stipulations. En vertu de l'entente-cadre, la Société doit utiliser les fonds de fonctionnement affectés à chaque exercice avant la fin de l'exercice (le 31 mars). L'entente précise que tout financement excédentaire reçu du Ministère peut être remboursé ou que les futurs acomptes provisionnels peuvent être ajustés.

Les revenus de transfert sont comptabilisés lorsque le Ministère a l'autorisation de procéder au transfert, comme en témoignent une entente de paiement de transfert signée et des crédits budgétaires suffisants, sauf si et dans la mesure où il existe une obligation de restituer au Ministère les fonds de fonctionnement inutilisés.

Produits d'intérêts

Un produit d'intérêts est constaté au moment où il est généré.

(d) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Elles sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

(e) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements payés à l'avance pour des biens et des services qui seront utilisés ou reçus au cours d'une période comptable future. Les charges payées d'avance sont d'abord comptabilisées en tant qu'actif et amorties par imputation aux charges sur les périodes au cours desquelles la Société s'attend à en tirer avantage.

(f) Opérations entre entités

Les opérations entre entités sont des opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun. Ces opérations sont comptabilisées à leur valeur d'échange, ce qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les entités apparentées.

(g) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de cet actif arrivent à expiration. La Société décomptabilise un passif financier ou une partie de celui-ci lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou arrivée à expiration.

Tous les instruments financiers sont assignés à l'une des deux catégories d'évaluation lors de leur comptabilisation initiale : juste valeur ou coût/coût amorti.

Les actifs et passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

- la trésorerie est comptabilisée à son coût, qui se rapproche de sa juste valeur puisqu'elle est soumise à un risque négligeable de changement de valeur;
- les intérêts, le montant à recevoir de la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, les charges à payer et le montant à payer à la province de l'Ontario sont comptabilisés au coût amorti.

(h) Régimes de retraite des employés

La Société est un employeur qui participe au Régime de retraite de la fonction publique, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées administré uniquement par la province de l'Ontario. Lorsque des prestations sont offertes aux employés dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées, chaque entité participant au régime, autre que l'administrateur, est tenue de respecter les normes relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées. En conséquence, la Société comptabilise une charge égale au montant des cotisations obligatoires versées pour les services rendus par les employés au cours de la période. Les cotisations non versées sont comptabilisées comme un passif dans l'état de la situation financière.

3. Montant à recevoir de la province de l'Ontario

Le montant à recevoir de la province de l'Ontario, qui représente le montant du paiement de transfert que le Ministère doit à la Société, s'élève à 614 286 \$ (néant \$ en 2025). Les montants à recevoir de la province de l'Ontario sont réglés séparément des montants à payer à la province de l'Ontario.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

4. TVH, intérêts et autres créances

En décembre 2024, la Société a été intégrée à l'Accord de réciprocité fiscale et a obtenu l'autorisation de réclamer les remboursements de TVH engagés à compter de sa création le 8 juillet 2020. La Société a payé la TVH sur l'achat de biens et de services et est admissible à des remboursements.

	2026	2025
TVH	180 410 \$	616 763 \$
Intérêts	12 222	5 971
Autre	14 173	4 052
Total de la TVH, des intérêts et des autres créances	206 805 \$	626 786 \$

5. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs correspondent aux opérations commerciales habituelles auprès de fournisseurs tiers. Les charges à payer correspondent aux salaires, traitements, congés et autres avantages sociaux des employés.

	2026	2025
Comptes créditeurs et autres charges à payer	687 820 \$	212 397 \$
Charges à payer	1 575 814	1 351 447
Total des comptes créditeurs et des charges à payer	2 263 634 \$	1 563 844 \$

6. Montant à payer à la province de l'Ontario

Au cours de l'exercice, le Ministère a facturé à la Société le coût du personnel spécialisé, des biens et des services mentionnés (voir la note 12). De plus, le Ministère a facturé à la Société sa part des coûts provenant de fournisseurs de services externes.

Les variations des soldes à payer à la province de l'Ontario au cours de l'exercice sont présentées ci-dessous.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

	2026	2025
Solde au début de l'exercice	362 647 \$	542 037 \$
Factures reçues	772 079	469 863
Montants payés et crédits reçus	(927 015)	(649 253)
Solde à la fin de l'exercice	207 711 \$	362 647 \$

7. Revenus non gagnés

Le 1^{er} novembre 2024, le Ministère et la Société ont conclu une nouvelle entente de projet de paiement de transfert conformément à l'entente-cadre pour attribuer 2 950 000 \$ aux activités de commercialisation des sciences de la vie sur trois ans. L'entente de projet comporte des clauses qui donnent lieu à un passif lié aux produits non encore utilisés. La Société a comptabilisé des revenus non gagnés au titre des paiements de transfert pour les sciences de la vie reçus, pour lesquels les dépenses correspondantes n'avaient pas encore été engagées au 31 mars 2026, comme suit.

	2026	2025
Solde au début de l'exercice	\$ -	\$ -
Paielements	1 908 953	-
Produits comptabilisés	(561 338)	-
Solde à la fin de l'exercice	1 347 615 \$	\$ -

Au 31 mars 2026, la Société n'a pas été informée d'une éventuelle obligation de remboursement.

8. Charges payées d'avance

	2026	2025
Abonnements et licences analytiques	241 290 \$	331 027 \$
Autre	57 966	30 897
Total	299 256 \$	361 924 \$

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

9. Entente de financement du Ministère

Une entente de projet de financement de base conformément à l'entente-cadre a été signée le 1^{er} décembre 2021 et modifiée le 1^{er} janvier 2026 afin d'augmenter les fonds de fonctionnement. L'entente stipule que tout financement excédentaire reçu du Ministère peut être remboursé ou affecté à une période ultérieure. Le Ministère a recouvré des fonds excédentaires de 600 712 \$ pour l'exercice 2024-2025 au titre de l'entente de projet de financement de base. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé un revenu de transfert lié au financement de base de 14 445 838 \$ (12 501 176 \$ en 2025) dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Au 31 mars 2026, la Société n'a pas été informée d'une éventuelle obligation de remboursement supplémentaire.

Au cours de l'exercice, la Société a également comptabilisé des revenus de transfert liés au marketing dans le secteur des sciences de la vie de 561 338 \$ (0 \$ en 2025) à l'état des résultats et de l'excédent accumulé (voir la note 7).

10. Avantages sociaux futurs

La Société offre des prestations de retraite à tous ses employés par sa participation au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP), qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées administré uniquement par la province de l'Ontario. La formule de calcul des prestations de retraite est basée sur le salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées et sur la durée de service de l'employé. Les prestations de retraite sont indexées sur les variations de l'indice des prix à la consommation afin d'assurer une protection contre l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des employeurs participants, des employés et de la province de l'Ontario, ainsi que par les revenus de placement. En général, les participants au régime cotisent à hauteur de 8 % à 11,5 % de leur salaire et les employeurs participants versent des cotisations équivalentes. Aucun changement important n'a été apporté au régime au cours de la période.

Les cotisations de la Société au Régime de retraite de la fonction publique se sont élevées à 627 868 \$ (538 709 \$ en 2025) au cours de la période, et sont comptabilisées dans les salaires, traitements et avantages sociaux dans les états des résultats et de l'excédent accumulé.

11. Dépenses liées aux services

Les services comprennent ce qui suit :

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

	2026	2025
Services informatiques, de gestion de la clientèle et de vérification préalable	1 300 690 \$	1 357 641 \$
Services professionnels et administratifs	1 824 863	894 348
Total	3 125 553 \$	2 251 989 \$

12. Frais de marketing

Les charges de fonctionnement se rapportent aux initiatives de marketing et de commandite financées au titre de l'entente de projet de paiement de transfert pour le financement de base des activités de fonctionnement. Les activités financées dans le cadre de l'entente de projet de paiement de transfert pour les sciences de la vie ont débuté au cours de l'exercice 2025-2026 et servent à financer des initiatives de marketing et de commandite dans le secteur des sciences de la vie.

Les frais de marketing se composent des éléments suivants :

	2026	2025
Fonctionnement	496 244 \$	367 160 \$
Sciences de la vie	587 301	-
Total	1 083 545 \$	367 160 \$

13. Opérations entre parties apparentées

Les parties apparentées de la Société comprennent les ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario ainsi que toutes les autres entités sous contrôle commun de la province de l'Ontario. Au cours de l'exercice, à l'appui des activités de la Société, le Ministère a fourni à la Société du personnel spécialisé ainsi que des biens et services sur la base des coûts suivante :

- La Société a été facturée par le Ministère pour les salaires et avantages sociaux (à l'exclusion des coûts liés aux régimes de retraite) du personnel désigné du ministère travaillant pour la Société, pour un total de 492 900 \$ (298 097 \$ en 2025). Ces coûts ont été comptabilisés dans les charges liées aux salaires, traitements et avantages sociaux à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

- La Société a reçu des factures du Ministère pour des biens et services selon une méthode de recouvrement des coûts totalisant 312 720 \$ (176 738 \$ en 2025) et a inscrit ces coûts dans les dépenses liées au transport, aux communications et aux services dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

En outre, les biens et services suivants ont été fournis gratuitement à la Société et n'ont pas été inclus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé :

- Les frais d'aménagement engagés par la Société ont été absorbés par le ministère de l'Infrastructure. La Société s'est vu fournir des locaux supplémentaires pour l'usage de son personnel. Les coûts de ces services se sont élevés à 420 363 \$ (332 094 \$ en 2025).
- Le Ministère a assumé certains frais juridiques engagés par la Société. Les coûts de ces services se sont élevés à 133 368 \$ (5 398 \$ en 2025).
- Le Ministère a fourni des services de soutien en matière de traitement des paiements, d'administration et de gestion du site Web.

14. Centre d'innovation de l'Ontario

La Société a conclu une entente avec le Centre d'innovation de l'Ontario en vue de fournir des systèmes de comptabilité financière, des services de paie et des services de production de rapports sur les dépenses. La durée du contrat initial prévue jusqu'au 18 mars 2022 a été prolongée jusqu'au 31 août 2026. La valeur totale du contrat ne peut pas dépasser 811 460 \$, hors TVH.

15. Risques liés aux instruments financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations liées à son passif financier. Comme c'est le Ministère qui finance intégralement les opérations de la Société, celle-ci est peu exposée à ce type de risque. Pour atténuer ce risque, la Société établit des prévisions de trésorerie et des rapports réguliers destinés au Ministère. Les soldes des comptes créditeurs à la fin de la période sont exigibles au cours du premier trimestre de l'exercice suivant. Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition au risque de liquidité ou dans les politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer le risque.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2026

b) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt correspond à l'éventualité d'une perte financière causée par les fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée à un risque minimal en raison de son compte bancaire portant intérêt.

16. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés; plus précisément, les intérêts à recevoir ainsi que la TVH et les autres débiteurs, qui étaient auparavant présentés séparément, ont été regroupés dans une seule rubrique intitulée « TVH, intérêts et autres débiteurs » aux fins de l'exercice considéré. Cette reclassification n'a aucune incidence sur le total des actifs financiers précédemment présenté.